



## RÉSEAU ENTRE AIDES 2019 (SUD)

Conseil scolaire FrancoSud

### POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

pour aides-élèves et éducatrices des prématernelles  
demeurant ET travaillant à l'extérieur de Calgary

Toute aide-élève ou éducatrice demeurant ET travaillant à l'extérieur de Calgary recevra un forfait pour compenser les frais de déplacement. Il n'y a pas de remboursement si le domicile est situé à l'extérieur de Calgary et que le lieu de travail est situé à Calgary, et inversement. Dans la mesure du possible, les remboursements se feront fin mars.

#### 1) Frais de transport :

- Seul le conducteur du véhicule pourra recevoir le remboursement de kilométrage. Le forfait est calculé pour un aller-retour de la ville de travail jusqu'à Calgary (ne s'applique pas si le domicile est situé à Calgary).

**Le covoiturage est fortement encouragé.**

#### 2) Frais de séjour pour les participants de Brooks, Lethbridge et Medicine Hat :

- Les participants doivent se charger de leur propre réservation d'hôtel. Le maximum remboursé est de 139\$ plus taxes par nuit sur présentation de la facture.

- Le partage en chambre double est encouragé.

- Les participants auront droit à un forfait de 2 soupers de 22 \$ et 2 déjeuners de 12\$. Les diners lors du déroulement de la conférence sont inclus. Les participants n'ont pas besoin de présenter de reçus pour les repas.

**Tout formulaire de remboursement doit parvenir au Consortium provincial francophone au plus tard le 14 mars 2019 sous peine d'être refusé.** Le formulaire de remboursement des frais de déplacement est disponible sur notre site Web à [www.cpfpp.ab.ca](http://www.cpfpp.ab.ca) et pourra être rempli et remis sur place le vendredi avant de partir.

#### À noter notre politique de remboursement pour les annulations :

Participation annulée **après le 13 février 2019** —> 100% des frais d'inscription seront facturés au conseil scolaire.

